



**SITUATION DES DROITS A L'INTERNET EN AFRIQUE DE L'OUEST:
UN RAPPORT SUR LE SUIVI DES DROITS A L'INTERNET MENE A PARTIR
D'AVRIL A SEPTEMBRE 2015**

Introduction

L'internet et les technologies associées ont transformé de façon significative la communication globale et le développement. L'internet continue de présenter des opportunités énormes pour l'innovation et le développement économique, aussi bien que la bonne gouvernance et le plaidoyer sur les droits humains.

La bonne nouvelle pour l'Afrique, c'est qu'il y a eu une pénétration accrue d'internet et son usage depuis son avènement sur le continent au début des années 90 ouvrant ainsi son vaste potentiel à de nombreux africains spécialement la jeunesse. Cet accès et usage accru est en train de contribuer à assurer le développement technologique sur le continent. Cependant, à l'instar des autres parties du monde, quelques gouvernements utilisent de plus en plus la surveillance, le vote de nouvelles lois ou l'application de celles existantes, la restriction de la vie privée des utilisateurs, et autres politiques, pour limiter l'usage de l'internet comme un outil pour la libre expression et son influence dans leurs pays.

En réponse à ce phénomène inquiétant et pourtant grandissant, de nombreuses organisations des droits de l'homme et de la liberté d'expression (à la fois africaines et internationales), y compris la Fondation pour les Médias en Afrique de l'Ouest(MFWA) sont activement engagées dans le plaidoyer de la liberté d'internet pour assurer que "les mêmes droits que les gens ont hors ligne...(soient) protégés en ligne, en particulier la liberté d'expression", en droite ligne avec la résolution du Conseil des Nations Unies sur les Droits Humains(UNHRC).

La MFWA s'est engagée dans le plaidoyer de la liberté d'internet pour les trois ans passés avec l'appui de Global Partners Digital basé au Royaume Uni. Le Programme Liberté d'Internet de l'organisation vise la promotion des libertés d'internet à travers la réalisation de sensibilisation, de nouvelles politiques et reformes de régulations qui assurent un accès libre et sécurisé à l'internet pour tous les ouest-africains. Comme part d'activités sous le programme; l'organisation entreprend l'exercice du suivi pour évaluer la situation de l'internet dans 16pays ouest africains. Les résultats à l'issue de cet exercice de

suivi sont partagés avec le publique à travers les médias disponibles pour renseigner le travail de plaidoyer.

Ce rapport est le premier du genre des activités de suivi pour 2015. Ça couvre les activités de suivi entreprises d'avril-septembre 2015 en Afrique de l'Ouest. Les résultats présentés dans ce rapport, cependant, ne couvrent que les pays où des incidents spécifiques ont été enregistrés durant la période du suivi. Le rapport s'achève sur des recommandations pour des reformes/réparations.

Objectives de l'Exercice du Suivi

Le suivi et le reportage sur les violations en ligne et autres événements en Afrique de l'Ouest pour but de générer des reportages basés sur des évidences de l'environnement de cyberspace dans les pays respectifs de la région. Outre le fait de servir comme matériels de référence, les rapports sont aussi destinés à être utilisé par la MFWA et autres défenseurs des droits humains et les activistes en ligne comme outil de plaidoyer pour des campagnes de reforme et de réparation.

Méthodologie

Les activités de suivi sur les droits d'internet impliquent la surveillance et le reportage des violations en ligne, l'introduction ou la revue ou le rappel des lois ; et autres événements (à la fois positif et négatif) dans le domaine de cyberspace. Le suivi est fait par des observateurs expérimentés dans les droits humains et la liberté d'expression de MFWA (incluant les partenaires des pays de MFWA) dans 16 pays en Afrique de l'Ouest.

Le travail des observateurs est guidé par un instrument de suivi et un manuel (les deux développés par la MFWA) qui expliquent le fondement qui sous-tend l'exercice, et le type de problèmes à rechercher. Les observateurs soumettent par mois les rapports sur de spécifiques violations en ligne ou événements dans leurs pays respectifs. Les rapports de suivi sont analysés sur la base trimestrielle par la MFWA avec l'utilisation de SPSS (Statistical Package for Social Science v.20). Les résultats sont ensuite partagés avec le public à travers les médias. Ce rapport cependant ne couvre que les deux premiers trimestres d'exercice qui s'étendent sur les périodes d'avril à Juin (premier trimestre) et de Juliet à Septembre 2015(second trimestre).

Les Résultats

Les rapports de suivi ont été reçus presque de tous les 16 pays suivis. Les résultats ci-dessous, cependant, ne couvrent que les seuls pays où des cas spécifiques et des événements remarquables ont été enregistrés. Il s'agit de :

1. Côte d'Ivoire
2. Gambie
3. Ghana
4. Mali
5. Niger
6. Nigeria
7. Sierra Léone
8. Togo
9. Guinée

Aperçu - Liberté d'Expression Générale et Environnement Réglementaire

Les analyses des rapports reçus de la part des observateurs de MFWA montrent que le droit à la liberté d'expression (Freedom of Expression « FoE » en anglais) est généralement respectée avec des incidents occasionnels de violations dans presque tous les neuf pays (ci-dessus mentionnés) à l'exception de la Gambie où les droits des FoE ne sont respectés ni dans les principes ni dans les pratiques. La majorité des neuf pays n'ont encore de façon spécifique mis en place des lois relatives à l'environnement en ligne lesquelles gouvernent ou régulent les activités en ligne. Le Nigeria, par contre, est passé du vote du projet de loi sur le cyber crime à son adoption en mai 2015.

Dans les pays tels que le Ghana et le Mali, c'est la Loi sur l'Information et les Communications Electroniques et la politique en Technologie de Communication qui ont des dispositions qui couvrent certains aspects de la communication en ligne. Pour un pays tel que le Niger, le média en ligne est régulé par l'application du code de la presse existant. En Côte d'Ivoire, la Haute Autorité de la Communication Audio-visuelle(HACA) et le Conseil National de la Presse(CNP) ont travaillé ensemble en consultation avec le Réseau des Professionnels des Médias en Ligne de la Côte d'Ivoire(REPPRELICI) pour développer des lignes directrices pour les Autorités qui vont aider à résoudre les pratiques non éthiques en ligne. Cette mesure (à l'époque) fut particulièrement destinée à la prévention de n'importe quelle forme d'inconduite en ligne qui aurait pu conduire à la violence en relation avec

l'élection étant donné que le pays était en train de se préparer pour les élections présidentielles en Octobre 2015.

Indépendamment des systèmes de réglementation des pays concernant les activités en ligne, certains praticiens des médias ont pris des mesures proactives pour protéger leurs intérêts en ligne. Ainsi dans les pays comme la Côte d'Ivoire, la Guinée et le Niger, quelques praticiens des médias en ligne se sont mis ensemble pour former des réseaux/associations qui promeuvent et protègent leur bien-être.

Incidents Spécifiques de Violations

Sur la période de six mois, il y avait cinq cas de personnes qui ont été arrêtées, sanctionnées et /ou conduites en prison pour leur activités en ligne. La plupart des activités en ligne qui résultent en arrestation, suspension et assignation devant la cour ont été faites via les plateformes de média social telles que Facebook et WhatsApp. Les détails des cinq cas présentés dans le Tableau ci-dessous :

Tableau 1 : Incidents de Violation

Pays	Mois	Problème
Gambie	Juliet	<ol style="list-style-type: none"> 1) Un homme a été arrêté et inculpé "pour avoir prononcé les propos avec l'intention de blesser les sentiments religieux" par le partage d'une photo du Prophète Mohammed avec une petite fille posée sur ses genoux sur Facebook. 2) Un journaliste fut arrêté, relâché et ensuite arrêté publiant et distribuant des photos avec un fusil et cinq balles, pointant sur l'image du Président "avec l'intention d'exciter des sentiments antipathiques contre le Président de la Gambie"
Ghana	July	Un ancien Ministre d'Etat avait poursuivi en justice deux hommes et un journal pour 5million de GHC (à peu près 1.2m \$ US) pour diffamation lui (l'ancien Ministre) visant pour avoir laissé filtrer un enregistrement d'une réunion qui avait été tenue à la résidence de l'ancien Président. Parmi les trois poursuivis en justice, il y avait un activiste de parti politique qui était présumé avoir été le premier à poster l'article "diffamatoire" sur sa page Facebook.
Guinée	Juliet	Le fondateur d'une page web, Guineelive.com, s'est

		vu imposé une suspension de publication de six mois par l'Association Guinéenne de Presse en Ligne. Il aurait bafoué les règles d'éthiques en appelant le riche propriétaire de la plus grosse compagnie de loterie dans la capitale, un trafiquant de drogue.
Sierra Léone	Mai	Mamoud Tim Kargbo a été arrêté et inculpé de cinq chefs d'accusation pour avoir prétendument diffamé le Président Ernest Bai Koroma du Sierra Léone sur le WhatsApp en l'appelant un "Animal blessé". Il aurait publié sur WhatsApp : "Président Koroma est un grand suspect dans le meurtre du garde corps." "Président Koroma à ce point est un animal blessé qui peut faire n'importe quoi pour enlever la pression qui pèse sur lui".

A part les arrestations personnelles, les charges d'inculpation et de suspension, il y avait aussi des cas reportés de piratages de site web et des pages de Facebook appartenant à des institutions et des personnes. Le site web de l'Agence du Niger pour la Promotion de l'Electrification Rural (ANPER) a été attaqué par les pirates portant le nom de "mouhajidine" à la fois en Juin et Juillet 2015. En Guinée, la page Facebook du Premier Ministre a été piratée en Juillet. Une autre piraterie de page Facebook s'est produite au Nigeria où la page officielle de Facebook des fans du chanteur Nigérian Dare Art Alade a été piratée en Juin par des pirates inconnus qui ont posté des images et vidéos explicites sur son mur.

Tandis que ces attaques ci-dessus étaient directes sur des pages de sites web et Facebook, le cas du Togo était tout à fait différent. Durant les élections présidentielles en Avril 2015, un nombre de sites web et blogs qui sont connus pour pourvoyeuses d'informations sur le décompte des votes et des résultats des élections ne pouvaient pas être accessibles facilement. C'était difficile pour les utilisateurs d'ouvrir ces sites et les administrateurs de site de les animer à partir du Togo. Les sites web et blogs qui ont été affectés étaient ceux perçus comme affiliés aux partis d'opposition et ceux dont la lutte est pour l'alternance politique. Les sites affectés inclus : *afrikaexpress.info* ; *letempstg.com* ; *togoelection2015.com* ; *icilome.com* ; *letogovi.com* ; *togoactualite.com* ; *togocity.fr* ; *togosite.com* et *togoinfos.com*.

Le suivi a également révélé que le secteur des réglementations dans deux pays, Sierra Léone et Mali, essaient de mettre en œuvre les Lois d'Enregistrement des

SIM. Pendant que l'exercice d'enregistrement est en cours et d'après eux-mêmes ne doit pas être bâclé, la raison qui sous-tend leur introduction et le renforcement doit être la protection des sources en ce qui concerne la vie privée. Dans le cas de la Sierra Léone, l'organe régulateur des télécoms, la Commission National des Télécommunication (NATCOM), veulent la mise en œuvre intégrale de la loi pour rendre facile l'identification des personnes qui utilisent les services de télécoms à des fins immorales (postant des contenus "immoraux") et criminelles. Pour le Mali, les mises en œuvres de la Loi d'Enregistrement de SIM a été d'aider à lutter contre les cybers crimes et des crimes relatifs à l'usage de l'ordinateur.

Dans le tableau 2 ci-dessous, tous les cas enregistrés ont été présentés sur la base de pays par pays :

Tableau 2 : Fréquence des Cas Enregistrés dans Chaque Pays

Pays	Arrestation	Suspension	Poursuivi en Justice	Piraterie		Accès lent au site web	Vote de loi	Mise en Œuvre d'Enregistrement de SIM
				Site web	Personnes			
Côte d'Ivoire								
Gambie	■		■					
Ghana			■					
Mali								■
Niger				■				
Nigeria					■			
Sierra Léone	■		■					
Guinée		■			■			

■ 1Cas

■ 2Cas

Autres Evénements

Sur le front de la société civile, quelques organisations de la société civile(OSCs) dans trois des neufs pays ont rapporté que des activités d'éveil de la conscience publique et le renforcement de capacité pour habilitier les acteurs, spécialement les OSCs sur des connaissances des problèmes relatifs à l'internet. Un total de trois ateliers/forums ont été rapportés de trois pays - Ghana, Nigeria et Sierra Léone. Au Ghana, la MFWA a organisé un forum sur les acteurs de cyber sécurité en droite ligne avec un dossier de politique de cyber sécurité que l'organisation a produit. Au Nigeria, l'Initiative de Paradigme

du Nigeria (PIN) a organisé un atelier sur la Politique de l'Internet avec une emphase sur la sécurité numérique et le vote de Projet de loi sur le Cyber crime pour les organisations de la société civile qui travaillent sur les TIC pour le Développement, les Droits Humains et/ou Liberté d'Expression, et le média. Pour la Sierra Léone, la Commission Sierra Léonaise des Droits Humains(HRCSL) a organisé un atelier d'une journée pour ses commissaires et le personnel sur l'usage effectif des médias sociaux pour les Plaidoyer sur les Droits Humains.

Conclusion et Recommandations

Les résultats issus des rapports tels que présentés ci-dessus montrent que la liberté d'expression en ligne est généralement respectée dans la plupart des pays en Afrique de l'Ouest avec des poches de violations occasionnelles. Quoique ceci soit une avancée positive, certains cas reportés- tel que le cas de la Gambie et de la Sierra Léone - montrent une tendance vers la criminalisation de la diffamation en ligne, une situation qui pourrait résulter en la montée de l'autocensure. Un autre cas qui a le potentiel de menacer la vie privée en ligne et la liberté de parole c'est la mise en œuvre de la loi d'Enregistrement des SIM qui est spécifiquement destinée à traquer et identifier les personnes et groupes de personnes qui s'engagent dans les activités "immorales" et criminelles.

Il y a en même temps besoin d'appui pour améliorer la politique et les cadres de travail de réglementation, un libre accès équitable et abordable, un internet ouvert et sécurisé, ceci devrait être fait dans un environnement positif basé sur les droits et impliquant tous les acteurs. Les politiques et régulations qui se focalisent principalement sur les mesures de proscription et de sanction des contenus en ligne ne créent pas seulement le censure, mais limitent et inhibent l'innovation, le développement économique, politique et social.

La MFWA par conséquent interpelle les gouvernements et les organes des secteurs dans la réglementation dans la région à :

- A adopter des principes basés sur les droits tels que ceux exposés dans la Déclaration Africaine sur les Droits d'Internet et des Libertés en formulant des politiques et régulations qui gouvernent l'accès et l'usage de l'internet dans leurs pays respectifs.
- Respecter et protéger aussi bien les droits des citoyens hors ligne, spécialement les droits de liberté d'expression, comme en ligne, pour

encourager l'innovation, la gouvernance participative et le développement.

- Décriminaliser les offenses de parole hors ligne et en ligne.
- Assurer le cyber-sécurité au niveau national et individuel en protégeant et en respectant les droits en matière de la vie privée.